DISCOURS

Sur le

VAISSEAU

ABANDONNÉ PAR

JACQUES CARTIER,

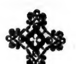
Lors de son second Voyage en Canada ;

PAR

A. BERTHELOT, avocat,
M. P. P. et membre de la société de Discussion de Québec.







QUÉBEC,
De l'imprimerie d'Augustin Coté & Cie.
1844.

SOCIETE DE DISCUSSION

DE QUEBEC.

Séance du 15 juillet 1844.

M. Berthelot lit le discours suivant :

Monsieur le président, l'année dernière l'on a découvert à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel, qui se jette dans la rivière Saint-Charles, les restes d'un vieux bâtiment presque tout couvert de terre. Un vaisseau ainsi enfoui, est un fait sans exemple en Canada. De mémoire d'homme, l'endroit où on l'a trouvé ainsi placé, n'était plus navigable pour un bâtiment de son port ; ce qui doit lui faire supposer plusieurs siècles d'existence. Quelques personnes prétendent que c'est le vaisseau que Jacques Cartier a abandonné en 1536, après son malheureux hivernement en Canada : mais cette opinion n'est pas sans contradicteurs. Je vais donner les raisons qui me font croire que ce vaisseau est celui que ce célèbre navigateur a abandonné lors de son second voyage en ce pays. Ma manière de voir les choses m'entraînera nécessairement dans quelques digressions que je voudrais bien éviter : j'espère donc que vous voudrez me les pardonner.

En 1830, je publiai un pamphlet, intitulé *Dissertation sur le canon de bronze que l'on voit dans la musée de M. Chasseur, à Québec.* Voici à quelle occasion je composai cet ouvrage. La *Gazette de Québec* du 23 avril 1827, avait annoncé que M. Chasseur avait dans son musée un canon de bronze d'une forme extraordinaire, qui avait été trouvé à l'embouchure de la rivière de Jacques Cartier. Charlevoix ayant dit que c'était dans le pays une tradition que ce navigateur avait perdu un de ses vaisseaux en cet endroit, on en conclut que ce canon avait appartenu à ce vaisseau ; et une inscription gravée sur ce canon l'explique ainsi. Mais quelque temps après, M. Colin Campbell, qui avait fait présent

de cette pièce à M. Wood, informa M. Chasseur, que ce n'était pas à l'embouchure de la rivière Jacques Cartier, qu'il avait trouvé cette pièce, mais sur un banc de sable, vis-à-vis de la paroisse Champlain.

Cette dissertation est divisée en deux parties. Dans la première j'entreprends de prouver que Jacques Cartier n'a pas fait naufrage sur ce qu'on appelle la roche de Jacques Cartier ; et dans la seconde je conjecture que ce canon a appartenu à Vérazani.

Cette production fut favorablement reçue du public ; plusieurs journaux en parlèrent avantageusement ; M. le grand juge Sewell en fit la lecture dans la société littéraire et historique de Québec ; et la *Gazette de Québec* publiée par autorité, du 4 mars 1830, dit que cette société me vota, le 2 du même mois, des remercîments pour cette publication ; et cette dissertation se trouve insérée dans le second volume des transactions de cette société en 1831.

Depuis cette époque, j'ai vu quelques écrits, où des esprits plus portés à la contradiction qu'à la recherche de la vérité, semblent me reprocher de n'avoir pas fait une preuve complète relativement à ce canon. Je n'ai qu'une chose à répondre ; c'est que je ne prétends nullement me placer sur le champ des démonstrations ; mais tout humblement sur celui des conjectures. Que ceux qui découvriront des faits capables d'établir que ce canon a appartenu à toute autre personne qu'à Vérazani, nous offrent les résultats de leurs recherches, je serai le premier à les approuver : car avant tout c'est la vérité qui est l'objet de mes désirs. Depuis cette publication j'ai lu bien des voyages et bien des écrits sur l'Amérique, mais je n'ai rien trouvé qui puisse me faire changer d'opinion : tout au contraire j'ai recueilli quelques faits qui rendent mes conjectures encore plus probables. Je me hâte donc de laisser cette seconde partie de ma dissertation pour revenir à la première qui se rattache à la question sur laquelle je désire attirer particulièrement votre attention, savoir : si les restes du vieux bâtiment découverts l'année dernière, par M. Joseph Hamel, inspecteur de la cité de Québec, sont ceux du vaisseau que Jacques Cartier abandonna en 1536.

Dans cette première partie de ma dissertation, j'avais un obstacle à surmonter, c'était de prouver que Jacques Cartier avait passé l'hiver de 1535 à 1536 à la rivière Saint-Charles, au nord de Québec, et non à la rivière de Jacques Cartier,

comme le prétend Charlevoix dans son histoire de la Nouvelle-France. Il ne me fut pas difficile, en suivant attentivement le texte du second voyage de Jacques Cartier, tel que nous le donne Lescarbot, de prouver, jusqu'à l'évidence, que ce navigateur Malouin avait réellement passé l'hiver à la rivière Saint-Charles, et non à celle qui porte aujourd'hui le nom de Jacques Cartier ; et je crois que depuis ma dissertation il n'est resté en ce pays aucun doute sur ce sujet. Il est bien vrai qui je n'ai pas cherché l'endroit particulier où Cartier a hiverné, mais mon sujet ne l'exigeait pas alors.

Vers la fin de l'été de l'année 1835, j'appris que quelques messieurs de cette ville avait exploré l'embouchure de la rivière Saint-Charles afin de déterminer positivement l'endroit où Cartier avait hiverné pendant son second voyage en Canada ;je lus l'inscription suivante sur une plaque de cuivre fixée sur une croix de bois. Cette croix est plantée au sud-est de la vaste cour située au devant de l'hôpital de marine de Québec :

" Erigée le 15 septembre 1835, en mémoire du débarquement du célèbre navigateur Jacques Cartier, natif de Saint-Malo, le jour de l'exaltation de la sainte Croix, le 14 septembre, A. D. MDXXXV."

Lorsque je vis cette inscription, je regrettai de n'avoir pas eu l'occasion de communiquer aux explorateurs du local occupé par les vaisseaux de Jacques Cartier pendant son hivernage à la rivière Saint-Charles, mes idées relatives à cet objet, avant qu'ils eussent fait planter leur croix. Comme c'est moi qui, au sujet du canon de bronze précité, ai tiré cette question de la poussière des bibliothèques, et que j'étais vivement impressionné par l'étude spéciale que j'avais faite du second voyage de Cartier, il me semblait que ce n'était que quelque part au nord-ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Charles, vers le nord de la presqu'île sur laquelle est bâti l'Hôpital de Marine et de l'autre côté de cette rivière, que l'on devait fixer ce local. Je ne prétends pas diminuer en aucune manière quelconque le mérite de M. Hamel pour sa découverte des débris de la *Petite Hermine*, tout au contraire je crois qu'il a bien mérité de la science en général pour toutes les peines qu'il a prises afin de constater l'identité de l'objet de ses recherches archéologiques et particulièrement pour s'être mis en correspondance avec M. le maire de Saint-Malo, dont il a obtenu des renseignements précieux pour nous. Mais

comme je réclame jusqu'à un certain point un droit de paternité ou de priorité d'invention sur cette question, je me flatte que l'on ne prendra pas en mauvaise part la liberté que je me donne de faire quelques observations fondées sur le texte du journal de Cartier, afin de démontrer que c'est véritablement à l'endroit où l'on a découvert ces restes d'un vaisseau, que Cartier a passé l'hiver de 1535 à 1536. Lorsque je composai la dissertation précitée, j'avais en ma poseession le second voyage de Cartier, tel qu'on le trouve dans l'histoire de la Nouvelle-France par Lescarbot, mais maintenant je me sers du second voyage de Cartier tel que publié l'année dernière par la société Littéraire et Historique de Québec, comme étant la meilleure édition de cet ouvrage que l'on puisse se procurer, à raisons des cartes topographiques, et des notes historiques dont elle est enrichie.

Messieurs, après ces préliminaires, peut-être trop longs et ennuyants, auxquels mon sujet m'a condamné, je sollicite vivement votre attention. Nous allons examiner quelques faits rapportés par Cartier, et, en quelque manière interroger comme témoins irrécusables de ces faits, les lieux qui nous ont vu naître et que nous avons journellement sous les yeux. Considérez-vous pendant quelques instants comme *des jurés* sous serment qui doivent rendre un verdict. Ce n'est que de votre profonde conviction que je désire obtenir votre assentiment à l'opinion que je vous émettrai relativement à ces restes du navires en question. L'endroit particulier où nous devons déterminer que Cartier hiverna, se trouve inclus dans tout cet espace qui est borné d'un côté à l'est par une ligne tirée de la pointe de la Canardière à l'extrémité est de la rue Saint Paul, et de l'autre côté à l'ouest par le sol tel qu'il se montre à découvert pendant les hautes marées du mois de septembre, c'est l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Vous connaissez comme moi les vastes grèves qu'elle offre à nos regards pendant le reflux, ou pendant que la mer est basse. Venons aux faits historiques.

Le 7 septembre 1535, Cartier part de l'isle aux Coudres pour remonter le fleuve St. Laurent. Il voit 14 îles distantes de la première de sept à huit lieues. Il donne à la plus grande environ dix lieues de long et cinq de large. Il mit ses navires à l'ancre entre cette grande île et la terre du nord. Il alla à terre, y débarqua Taiguragny et Domagaya, deux sauvages qu'il avait pris en son premier voyage. Il y

trouva plusieurs gens du pays qui commencèrent par fuir, mais qui ayant reconnu ces deux sauvages, les accueillirent avec de grandes démonstrations de joie. Cartier reçut de ces gens du gros mil ou bled d'Inde, des anguilles et autres poissons en présent, et en retour il leur donna quelques bagatelles dont ils parurent fort contents.

Le lendemain, 8 septembre, Donnacona chef ou *Agouhanna* de Stadaconé, vint avec douze barques ou canots, accompagné de plusieurs gens au devant des navires de Cartier. Donnacona fit retirer dix de ses barques, et se rendit à bord des navires, avec deux seulement et les hommes qu'elles contenaient. Je n'ai pas le temps de raconter toutes les politesses que l'on se fit des deux côtés et le collation de pain et de vin que Cartier présenta au chef de Stadaconé et à ses gens, et comment on se laissa réciproquement satisfait. Dès que Donnacona fut parti avec ses barques, Cartier fit apprêter les siennes pour remonter le fleuve avec le flot afin de chercher, dit-il, " hâble et lieu de sauveté pour mettre les navires ; " et fusmes outre le dit fleuve environ dix lieues, cotoyans " la dite isle, et au bout d'icelle trouvasmes un affourc d'eau " for beau et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière, et " hâble de barre marinant de deux à trois brasses, que trou- " vasmes lieu à nous propices pour mettre nos navires à sau- " veté."

Faisons ici quelques remarques. Cartier vient de nous dire qu'il alla avec le flot, ou la marée montante, environ dix lieues cotoyant la grande île, que par la suite il nomme l'île de Bacchus, et que nous nommons maintenant l'île d'Orléans ; et, quelques pages après, il donne douze lieues de longueur à cette île : de quelque manière qu'il compte ses lieues, il les fait certainement trop courtes ; car il est constant, si l'on veut s'en rapporter à la description topographique du Bas Canada, par M. Bouchette, que l'île d'Orléans a environ vingt milles de longueur, ou sept lieues moins un tiers. Lescarbot, dans une note en marge du second voyage de Cartier, dit que *hâble de barre* signifie un hâvre qui assèche de basse mer. Cet écrivain ne nous donne pas de déflnition du mot *affourc* ou *affourq*. Quant à moi, l'homonimie me dit que par ce mot l'on entendait du temps de Cartier ce que nous entendons, de nos jours, par celui de *fourche* : ce qui correspond parfaitement à la fourche d'eau que présentent à la vue le hâvre de la rivière St. Charles et le fleuve St. Laurent, entre Qué-

bec et la pointe-Lévi, lorsque l'on entre, à haute mer, dans le bassin de Québec, par le chenal du nord de l'Ile d'Orléans.

Après cette exploration, Cartier retourne à ses navires et de là avec ses barques, il alla visiter la grande île, dont nous venons de parler. Il en admira les arbres, et surtout ses belles vignes, à raison desquelles il la nomma l'Isle de Bacchus. Tout le monde sait que c'est aujourd'hui l'Isle d'Orléans.

Le 13 du même mois, Cartier part avec ses navires pour se rendre au hâvre qu'il avait visité ; il y arrive le lendemain, et il nomme ce lieu Sainte-Croix, parceque ce jour était la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix ; et la suite de son journal constate qu'il donna le même nom à la rivière que nous nommons aujourd'hui St. Charles.

Le 15 sept, Cartier accompagné de plusieurs de ses gens, alla à terre pour faire planter des balises et merches (ou marques), " auquel lieu, *dit Cartier*, nous trouvasme entre autres les dits Donnacona, nos deux hommes, et leur bande, et se rendirent au devant de nous grand nombre de gens du pays, et les quels se tinrent à part *sous une pointe de terre qui est sur le bord du dit fleuve*, sans qu'aucun d'eux vint environ nous, comme les autres qui étaient de leur bande faisaient. Et après que le dit capitaine fut averti qu'ils y étaient, commanda à partie de ses gens d'aller avec lui, et furent vers eux *sous la dite pointe*, et trouvèrent le dit Donnacona, Taiguragny, Domagaya, et autres. Et après s'être entre salués, s'avança le dit Taiguragny de parler, et dit au capitaine que le dit Seigneur Donnacona était marri dont le dit capitaine et ses gens, portaient tant de bâtons de guerre, parce que de leur part n'en portaient nuls, à quoi répondit le dit capitaine, que pour sa marrison (*son déplaisir*) ne laisserait à le porter, et que c'était la coutume de France, et qu'il le savait bien. Mais pour toutes ces paroles ne laissèrent le dit capitaine et Donnacona de faire grande chère ensemble ; et lors apperçusmes que tout ce que disait le dit Taguragny ne venait que de lui et de son compagnon ; car avant de partir du dit lieu, firent une assurance le dit capitaine et Seigneur de sorte merveilleuse. Car tout le peuple du dit Donnacona ensemblement jettèrent et firent trois cris à plaine voix que c'était chose horrible à ouir, et à tant prirent con-

gé les uns des autres, et nous retirasmes à bord pour icelui jour.

" Le lendemain, seize du dit mois nous mismes nos deux plus grands navires dedans le dit hâble et rivière, où il y a de pleine mer trois brasses, et de basse eau demie brasse, et fut laissé le gallion dedans la rade pour mener à Hochelaga." Les mots qui suivent disent positivement que ces deux navires furent mis à sec. Ces deux grands navires, étaient la *Grande Hermine*, d'environ 120 tonneaux, la *Petite Hermine*, d'environ soixante, et ce gallion était l'*Emérillon* du port d'environ 40 tonneaux. Comme mon objet est de déterminer le lieu particulier de l'embouchure de la rivière St. Charles où hiverna Cartier, je vais rassembler toutes les circonstances qui peuvent éclaicir ce point. Ce que j'ai dit jusqu'à présent est tiré du premier chapitre et du second de son second voyage en Amérique. Dans le 13e chapitre, Cartier après avoir raconté son voyage d'Hochelaga et diverses autres circonstances, parle encore de l'Isle de Bacchus, de la terre *double et de bonne hauteur* de Stadaconé, que tout le monde sait être ce que nous appelons maintenant la ville de Québec ; " sous laquelle haute terre, dit-il, vers le nord est la rivière et hâble de Sainte Croix : auquel lieu avons été depuis le quinzième jours de septembre jusqu'au sixième jour de mai mil cinq cent trente-six : auquel lieu les navires demeurèrent à sec."

Avant que Cartier eut mis ses deux vaisseaux à sec, le 16 septembre, il devait en avoir jeté les ancres dès le 14, jour de son arrivée. En quel endroit étaient-ils à l'ancre ? nous ne parlons que de ses deux plus grands vaisseaux, car il avait laissé l'*Emérillon* dans la rade.

Lescarbot dit que l'objet de Cartier était de continuer les découvertes de Vérazani, dans le dessein de fonder des colonies en Amérique. Ce dernier avait péri dix ans précédemment dans des lieux inconnus ; et des bruits couraient que les sauvages l'avaient dévoré. Cartier devait donc être très circonspect. Dans ce qui s'est passé le 15 septembre au sujet des armes que portaient les français, nous avons pu appercevoir des semences de défiances mutuelles entre ceux-ci et les sauvages, et le récit du second voyage de Cartier, décèle ses appréhensions continuelles. L'histoire nous apprend que du temps de Cartier Stadaconé était beaucoup plus peuplé que du temps de Champlain qui vint se loger à l'endroit de Qué-

bec, où est maintenant le marché de la Basse-ville. Ce dernier dit dans ses voyages que les sauvages de cet endroit craignaient tant leurs ennemis qu'ils en perdaient le sommeil. C'était l'effet des guerres survenues depuis ce voyage de Cartier, entre les sauvages du Canada et les Iroquois. Je présume que telles furent les raisons qui déterminèrent ce navigateur à se placer vers le nord du hâvre de Ste. Croix. Si nous prenons à la rigueur les expressions de Cartier pour désigner le lieu situé vers le nord de Stadocané, où il hiverna, nous dirons que ce fut à l'endroit où la rivière Sainte-Croix, que nous nommons actuellement St. Charles, se jète dans le havre ou embouchure de cette rivière ; plus haut ce serait purement la rivière Sainte-Croix. plus bas ce serait purement le hâvre ou embouchure de cette rivière, au lieu que le texte dit la *rivière ct Hable de Sainte Croix*, et plus bas vers l'est il aurait été hors de la portée d'un jet de pierre, circonstance dont nous allons bientôt voir l'importance.

Rappelons nous que les deux grands navires de Cartier étaient à l'ancre le 15 de sept. et que ce jour là Cartier alla à terre pour planter des balises et des marques, et qu'il rencontra sur une pointe de terre Donnacona, Taiguragny, Domagaya et autres sauvages venant de Stadaconé, et qu'à cette pointe se firent ces trois grands cris dont nous venons de parler sous cette date. Dans quelle partie de l'embouchure de la rivière St. Charles, telle que nous l'avons décrite au commencement de ce discours, placerons nous cette pointe de terre ? Messieurs réfléchissez y bien, et dites-moi s'il est possible de la placer ailleurs qu'à l'extrémité septentrionale de la péninsule ou langue de terre sur laquelle est maintenant l'hopital de marine. Ainsi nous pouvons dire que les deux grands navires de Cartier étaient à l'ancre au nord de cette pointe de terre ; et dans le fait il n'y a point d'autre pointe de terre dans cette embouchure.

Mais est-ce sur l'extremité nord de cette langue ou pointe de terre, que les navires de Jacques Cartier furent mis à sec, ou de l'autre coté de l'eau, c'ést à dire sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis-de cette pointe de terre ? Le journal de Cartier va répondre à cette question-là. Notre navigateur désirait emmener avec lui Taiguragny, à Hochelaga, célèbre village placé à peu près où est maintenant la ville de Montréal. Ce sauvage avait promis d'y aller ; mais ensuite, pour s'excuser, il disait à Cartier que Donnacona ne le

voulait pas, parce que la rivière ne valait rien, et aussi parce que leur dieu Cudouagny leur avait dit qu'il y avait tant de glaces et de neiges qu'ils mourraient tous. On peut supposer que Cartier et ces sauvages avaient de la peine à se communiquer réciproquement leurs pensées. Ces sauvages désespérant de se faire comprendre par des paroles, jouèrent une pantomime, qui suivant moi avait rapport au malheureux sort de Vérazini, et que Cartier ne comprit pas faute de connaître le climat du Canada. Mon sujet m'ordonne de laisser cette réflexion sur le sort de Vérazani, qui convenait à ma dissertation sur le canon de bronze précité, pour ne considérer le fait que je vais rapporter, que sous le point de vue qui a rapport à la question actuelle.

Le 18 septembre, temps auquel les deux navires étaient à sec, comme nous venons de le voir, Donnacona, Domagaya, Taiguragny, et une bande de sauvages de Stadaconé se rendirent comme de coutume auprès des navires de Cartier, sans s'en approcher aussi près qu'ils avaient coutume de le faire. " Et commença Taiguragny, dit le texte, à saluer le capitaine, lequel lui demanda s'il voulait avoir le bateau, à quoi lui répondit le dit Taiguragny que non sur l'heure, mais que tantôt il entrerait dedans les dits navires. Et incontinent arriva une barque où étaient trois hommes vêtus de peaux de chiens noires et blanches, ayant cornes aussi longues que le bras, et le visage peint de noir comme charbon, et apparaissants être trois diables, et faisait celui du milieu un merveilleux sermon, et passèrent le long de nos navires avec leur dite barque, sans aucunement tourner leur vue vers nous ; et allèrent asséner et donner en terre avec leur dite barque et les dits hommes, lesquels s'étaient laissé cheoir au fond d'icelle, comme gents morts, et portèrent le tout ensemble dans le bois, qui était *distant des dits navires d'un jet de pierre.*"

Qui, d'après ce passage, ne voit pas clairement que la rivière se trouvait entre l'extrémité nord de cette pointe de terre, qui est une vraie presqu'île, et le rivage où les deux plus grands navires de Cartier étaient à sec ; et que si les gens de Stadaconé se fussent rendus à l'endroit où est maintenant la croix de bois dont nons venons de parler, Cartier n'aurait pas pris la peine d'offrir un bateau à Taiguragny pour venir à ses vaisseaux, s'ils eussent été à sec du coté de la rivière où étaient ces sauvages. Quand à la rivière qu'il fallait traverser le ch, XII nous offre une autre preuve. Ces

sauvages de Stadaconé alarmés des nouvelles précautions que Cartier, après son retour d'Hochelaga, prenait à son fort, allèrent, dit le texte, " plusieurs fois parler au dit capitaine, *une rivière entre eux*, et le dit capitaine leur répondit qu'ils n'étaient que traîtres".... Ces passages nous offrent deux circonstances qui peuvent faire juger de la distance qu'il y avait entre ces deux vaisseaux ainsi mis à sec, et l'extrémité nord de cette pointe de terre ; la première circonstance est que l'on pouvait se parler de l'un à l'autre coté de la rivière, et la seconde est que cette distance n'était qu'à un jet de pierre, ou de laquelle on pouvait atteindre en lançant une pierre. Ces circontances sont de la plus grande importance, puis-qu'il faut qu'elles s'appliquent à l'endroit où l'on prétend que les deux navires étaient à sec, et particulièrement au local qu'occupait les restes du navire que l'on prétend avoir appartenu à la *Petite-Hermine*.

Nous avons démontré que l'endroit ou Cartier a hiverné pendant son second voyage en Canada est de l'autre coté de cette partie de la rivière Saint-Charles qui est au nord de la pointe de terre ou presqu'île sur laquelle est actuellement l'hôpital de Marine. Maintenant il est temps que nous parlions de la terre qui est de l'autre coté de la rivière Saint-Charles vis-à-vis de l'extrémité nord de cette pointe. C'est sur cette terre que demeuraient autrefois les Jésuites depuis environ 1625, jusqu'à l'édification de leur collége à Québec. En entrant sur cette terre par le côté est, l'on trouve d'abord la petite rivière de Larey sur laquelle il y un assez beau pont avec une barrière. En se dirigeant à l'ouest vers la terre des Dames de l'Hôpital-Général, en faisant cinq cents pas, à partir du pont précité, on trouve une autre petite rivière connue sous le nom de Ruisseau Saint-Michel, à l'embouchure duquel on a découvert la carcasse de l'ancien vaisseau en question, dont il ne reste plus rien sur les lieux. Il eut peut-être mieux valu pour la science, la laisser durer autant que possible, pour la satisfaction de la présente génération, et de celles à venir. Mais c'est une destruction accomplie, et l'expression de plus de regrets serait superflue.

Lorsque l'on a visité les embouchures de ces deux petites rivières, en ne s'attachant qu'aux deux circonstances que je viens de mentionner, savoir que Cartier a parlé de son vaisseau à Taiguragny qui était de l'autre côté de la rivière, et le bois dans lequel ces sauvages portèrent ces trois autres qui

jouaient le rôle de morts, qui n'était distant de ses navires que d'un jet de pierre, on est d'abord porté à trouver que ces deux circonstances s'appliquent mieux à l'embouchure de la Rivière de Larey, qu'à celle du Ruisseau St. Michel : parce qu'il y a en effet plus de distance de l'endroit où était cette carcasse de vaisseau à aller à cette pointe de terre ; mais la distance n'est pas assez grande pour la considérer comme hors de la portée d'un jet de pierre et de la voix. D'ailleurs, toutes les terres adjacentes sont très évidemment d'alluvion, et tout porte à croire qu'il s'est fait bien des changements dans ces localités. Comme ces deux entrées de rivières sont les seules où l'on puisse raisonnablement supposer que Cartier hiverna, car on n'irait pas loin à l'est sans perdre le jet de pierre, et ensuite sans être hors de la portée de la voix, en prenant les choses telles qu'elles sont maintenant, il faudrait faire des suppositions peu probables, la première que ce bâtiment a plutôt dérivé en remontant vers la source d'une rivière qu'en en descendant, ce que l'on ne doit pas admettre sans preuve positive ; la seconde c'est que, actuellement, il serait très difficile, sinon impossible, de faire entrer un vaisseau du port de celui en question, dans l'embouchure du ruisseau St. Michel. Je vais donc, sans supposition de choses improbables, tâcher d'expliquer par quels moyens naturels se sont passés les phénomènes qui accompagnent la découverte du vaisseau en question. Il est certain que Champlain, qui est venu en Canada environ 72 ans après Cartier, plaçait le lieu ou hiverna celui-ci, dans l'endroit même où mes recherches fondées sur le récit de ce dernier m'ont conduit. Il est également constant que les Jésuites qui sont venus à Québec vers 1625 ont long-temps habité dans une maison située sur les bords de la rivière St. Charles, vis-à-vis la pointe de terre dont nous parlons. On voit encore quelques pierres que l'on prétend avoir appartenu à une cheminée de cette maison, et l'emplacement où était cette maison est situé entre les deux petites rivières ou ruisseaux dont nous parlons. Entre ces deux rivières, à partir du pont dont je viens de parler, en allant à l'ouest, il y a environ sept arpents, ou 500 pas. D'après ce que dit Champlain, qui paraît avoir exploré ces lieux dans le dessein de déterminer le point occupé par les vaisseaux de Cartier, il n'a pas vu cette carcasse de la *Petite Hermine*, dont nous nous occupons aujourd'hui ; et les PP. Jésuites qui avaient ce ruisseau St. Michel sous les yeux, n'ont rien vu

de semblable à cela, pendant le long séjour qu'ils y ont fait.

Il est temps maintenant de donner l'explication du phénomène de la disparition et de la réapparition du vaisseau de Cartier, appelé la *Petite Hermine*. Si l'alluvion peut cacher un corps sous la terre, elle peut aussi le découvrir. Ce sont donc deux opérations de la nature très distinctes. Laquelle des deux avait lieu lorsque l'on a découvert les restes du vaisseau en question? Il y a plus de trois siècles que Cartier a abandonné ce bâtiment. Si le phénomène, qui se passe maintenant, est celui qui tend à enfouir ce vaisseau sous terre, il s'ensuivrait que du temps de Champlain et du séjour des Pères Jésuites, ce vaisseau n'était caché que dans la proportion d'environ un tiers de ce qu'il était lorsqu'on l'a dernièrement découvert. Dans ce cas là, ce vaisseau eût été visible à tous les yeux, puisque le lieu où il était ne produit ni arbres ni arbustes, mais seulement une herbe courte et clair-semée; et Champlain et nos savants Jésuites n'auraient pas manqué de nous en signaler la découverte. Il faut donc conclure de la récente découverte de l'objet de nos recherches, que nous en sommes à un phénomène d'alluvion qui tend à découvrir un objet caché sous terre. Il est bien vrai que dans les fastes de la géologie, le fait qui nous occupe n'aura pas dans les siècles à venir l'éclat qui se rattache au rapport des terres produit par les débordements du Nil, qui a formé le Delta, et placé à deux lieues de la Méditerrannée, Damiette, où St. Louis, en 1249, aborda avec sa flotte. L'objet de nos recherches quoiqu'indifférent sans doute aux autres nations, n'en est pas moins très intéressant pour nous. Pardonnez-moi donc, Messieurs, si je vous occupe encore quelques instants.

Pour achever l'explication que j'entreprends de vous donner, il faut observer que l'entrée du ruisseau St. Michel, est maintenant fort étroite; qu'en remontant vers le nord, elle s'élargit, et forme une espèce de bassin ovale, lequel a un peu plus d'un arpent de long, et un peu moins de large. Le fond de ce bassin tel qu'on le voit aujourd'hui, est à huit ou dix pieds au dessous des terres qui l'environnent et à un peu plus du côté de l'ouest et du nord. C'est à cinq à six pieds au dessous de la superficie actuelle de ce bassin que reposait le fond du vaisseau que, d'après les proportions de ses restes, l'on suppose être de la *Petite Hermine*. Lorsque l'année dernière on la découvrit, on ne trouva que la partie de la poupe, ou supposée telle, parce qu'elle était du côté de la rivière St.

Charles (car d'ailleurs elle était méconnaissable par la quantité du bois qui en avait été enlevée), qui fut un peu hors de terre : l'autre extrémité, supposée la proue, était couverte de quelques pieds de terre ; ce qui peut nous faire croire que ce bâtiment a été autrefois tout à fait couvert de terre. En cet état le vaisseau était si peu visible que M. Hamel, accompagné de quelques personnes, étant allé l'année dernière, à la recherche de la *Petite Hermine*, ne découvrit rien en cet endroit. Ce ne fut que quelques jours après, qu'il découvrit l'objet de ses explorations.

Observons que le fond du ruisseau St. Michel, avant d'arriver à ce bassin, est à peu près de niveau avec le fond de ce bassin tel qu'il se trouve actuellement, et que par conséquent il devait y avoir là une cascade de six à sept pieds de hauteur, qui correspondait au fond de ce bassin tel qu'il devait être du temps de Cartier. Si l'on déblayait le fond de ce bassin jusqu'à la profondeur de l'endroit où reposait le fond de ce vaisseau, il est probable que l'on y trouverait les ossements des vingt-cinq français morts du scorbut, que Cartier fit cacher sous la neige. Car on ne doit pas supposer que les sauvages de Stadin, à qui Cartier avait abandonné ce vaisseau pour qu'ils en prissent les vieux clous, rendirent à ces défunts les honneurs de la sépulture. D'après l'idée que nous avons des préjugés de ses *barbares* ou malheureux enfants de la nature, nous devons penser que cet endroit leur fut longtemps en horreur, et que, par conséquent, ils ne s'occupèrent ni à rendre des devoirs à ces morts, ni à extraire les vieux clous de ce vaisseau.

Je n'entends pas vous démontrer la cause qui a favorisé la réapparition des restes de la *Petite Hermine* : que l'on attribue au défrichement des terres, à la diminution des eaux en général, ou à tout autre cause, un écoulement plus rapide des eaux qui tend à enlever la superficie du fond de l'entrée du ruisseau St. Michel, après l'avoir comblé, comme il est évident que la chose a eu lieu : ce fait me paraît constant, une action de la nature a couvert de terre la carcasse de ce bâtiment, et une autre action de le nature l'a mise en partie à découvert.

Cependant il s'offre une raison bien simple et bien évidente qui peut expliquer comment la terre autrefois transportée par le ruisseau, est insensiblement emportée hors de ce bassin. Par les dépots que laissent les hautes marées, on voit que l'eau

s'élève de plusieurs pieds audessus du fond du bassin. Ainsi, en se retirant, elle doit emporter une légère superficie de terre, mais d'une manière si faible qu'elle ne peut être sensible qu'à la suite d'une longue série d'années. Mais toutes les hautes marées ne sont pas égales, et originairement lorsque ce ruisseau transportait les terres, avec probablement plus d'abondance que maintenant, le dépôt devait être d'abord plus élevé vers l'extrémité nord du bassin que du côtés sud de ce bassin; ce qui peut expliquer pourquoi l'extrémité du vaisseau placée du côté de la rivière St. Charles, était découverte avant la proue ou l'autre extrémité de ce vaisseau du côté du nord; car dans tous les cas l'action de l'eau qui amolit les terres et qui les enlève est plus prolongée vers le bas que vers le haut de ce bassin. On peut ajouter à ceci l'action de la pluie qui doit produire à peu près le même effet.

D'après ce qui précède il ne peut y avoir de doute que la carcasse de vaisseau trouvée à l'entrée du Ruisseau St. Michel ne fut les restes de la Petite Hermine laquelle est restée là depuis le 16 septembre 1535, jusqu'à l'année dernière, temps auquel M. Hamel les en a fait enlever, pour les conserver soigneusement. Qui voudrait nier le fait serait obligé de prouver bien positivement que ces restes ont appartenu à un autre vaisseau. Rien dans l'histoire du Canada, ni dans la tradition, ne peut justifier cette assertion. Quelque convaincu que je sois que ces restes de vaisseau sont ceeux de la Petite Hermine en question, j'ajouterai quelques observations à celles que j'ai déjà faites.

L'état de conservation dans lequel était le bois de ce vaisseau n'a rien de surprenant, parce qu'il était dans un fond de glaise humide; et l'on découvre souvent des bois conservés dans des circonstances semblables, après un séjour bien plus longtemps prolongé.

Voici une carvelle de fer que j'ai vu extraire de cette carcasse, vous voyez comme elle est profondément rongée par la rouille, et voyez comme elle a exactement la même apparence que les pièces de fer attachés au canon de bronze dont je viens de vous parler. Or, ce canon est présumé avoir resté dans l'eau pendant plus de trois siècles. Voici en outre un boulet de canon que M. Rhéaume, un des membres de cette société, a trouvé dans la coque de ce vaisseau. Ce boulet a deux pouces et demi de diamêtre. Le fer en est aussi rongée par la rouille que la carvelle que je vous ai présentée. La forme

de ce boulet vous prouve combien le moule dans lequel il a été coulé, était grossier, et démontre qu'il n'a été fondu qu'à une époque très reculée, où l'art de la fabrication des objets de cette espèce n'était encore qu'à son enfance. Ainsi montrez ce boulet à une personne versée dans ce genre de connaissances, et elle vous dira que ce boulet a plus de trois siècles d'existence. Ce boulet est un grand témoin, il nous prouve qu'il appartenait à un batiment armé en guerre tels qu'étaient ceux de Jacques Cartier.

Ajoutons à ceci les iuductions que l'on peut tirer du rapport de la commission nommée par M. Hovius, chevalier de la légion d'Honneur, maire de Saint-Malo. Cette commission après avoir pris en considération la communication de M. Hamel, et différents objets détachés de cet ancien vaisseau, tels que quelques morceaux de bois, quelques clous, quelques substances qui avaient servi au calfâtage, quelques pierres trouvées dans la coque du vaisseau, et une description de ses restes, se prononce en faveur de la présomption que ces restes sont ceux de la *Petite Hermine* que Cartier a abandonnée en 1536, comme nous l'avons déjà dit. (*Voyez les uuméros du Canadien du* 3 *juin dernier, et du* 25 *août* 1843.

Eh bien, Messieurs, avais-je raison de dire que si l'on m'eût consulté on n'aurait pas posé cette croix avec l'inscription dont nous avons parlé, au devant de l'Hôpital de Marine? mais à l'entrée de l'une de ces petites rivières dont nous avons parlé, ou peut-être en désespoir de cause auprès de ces pierres, restes d'une cheminée de la maison qu'habitaient autrefois nos savants Pères Jésuites. Mais, maintenant, convenons que cette croix devrait être placée sur l'éminence qui est au nord de l'endroit où étaient les restes de la *Petite Hermine*, et que le ruisseau Saint-Michel devrait prendre le nom de Jacques Cartier,

Aprésent que je crois m'être aquitté de ma tâche, je vous demande, Messieurs, si je n'ai pas quelque droit de priorité d'invention sur cette question ; si je n'ai pas quelque raison de me plaindre de l'espèce de voile que l'on paraît avoir jeté sur ma dissertation relative au canon de bronze dont nous avons parlé, dans une circonstance où tout annonce que c'est cet écrit qui a été le mobile de ces recherches pour trouver les restes de la *Petite Hermine.* Mais je connais trop bien l'histoire du cœur humain pour ne pas me contenter de terminer, en disant avec le poète latin *sic vos non vobis*....